

Les éoliennes, mauvaise affaire des propriétaires

Le tribunal administratif de Nantes a reconnu que leur présence faisait baisser la valeur d'une habitation.

ANGÉLIQUE NÉGRONI
anegroni@lefigaro.fr

JUSTICE Avoir des éoliennes à proximité de chez soi baisse forcément la valeur de son bien immobilier. Cette évidence, que l'administration fiscale refuse d'admettre, a pour la première fois été reconnue par la justice. Dans un jugement devenu définitif, le tribunal administratif de Nantes reconnaît, en effet, que des éoliennes installées près d'une habitation en Maine-et-Loire ont fait baisser sa valeur. Pour ceux qui combattent l'implantation de ces parcs, cette décision est une victoire. Elle va leur permettre, espèrent-ils, de faire barrage à de fu-

turs projets ou d'obtenir des indemnités.

C'est ce qui est arrivé à Willem et Bernadette Kaars Sijpesteijn, à l'origine de cette action en justice. Le promoteur allemand qui avait installé quatre éoliennes à 850 mètres de chez eux, en 2017, a fait la sourde oreille à leur demande d'indemnisation amiable. Quant à l'administration fiscale, elle a, disent-ils, refusé de se déplacer à leur domicile afin de constater la perte de valeur de leur maison.

Ce déplacement aurait pourtant permis à l'administration de constater l'ampleur des dégâts. Visibles des fenêtres de la maison, ces quatre mâts de 120 mètres de

haut sont, dans cette campagne verdoyante, aussi incongrus qu'inesthétiques. De jour, ils s'imposent comme des perches géantes au milieu des champs. De nuit, ils font clignoter sans discontinuer leurs lumières rouges. « *Les nuisances sont incessantes* », déplore Bernadette, qui ne se remet pas davantage du bruit. « *C'est comme s'il y avait une machine à laver qui fonctionnait en permanence dans le jardin* » décrit-elle, navrée.

La taxe foncière révisée

Face à l'inertie des uns et des autres, le couple a décidé de frapper à la porte du tribunal : il est aujourd'hui satisfait. En reconnaissant la baisse de la valeur de leur maison, les juges

estiment qu'une réduction de la taxe foncière devra suivre. Mais, dans ce combat, cette baisse n'est pas essentielle selon Bernadette. « *Elle va surtout nous permettre de réclamer de nouveau une indemnisation* », dit-elle.

L'association Fédération environnement durable (FED) espère que ce jugement va profiter à tous ceux qui sont dans la même situation que ce couple. « *Ce jugement balaye les déclarations des promoteurs éoliens, relayées par le ministère de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui depuis des années déclarent que les éoliennes n'ont pas d'impact sur les biens des riverains* », se félicite son prési-

dent, Jean-Louis Butré, qui compte offrir une belle publicité au travail des juges nantais. « *Je vais l'adresser aux 1 500 associations que regroupe notre fédération* », dit-il.

La FED espère que cette décision pesera dans les prochaines batailles pour empêcher de futurs projets à proximité d'habitations. Bernadette, quant à elle, souhaite que ce jugement sonne comme une mise en garde à l'adresse des maires qui donnent leur feu vert à l'installation d'éoliennes sur leur territoire. « *En contrepartie, ils obtiennent certes des avantages financiers, mais c'est un calcul à court terme. Car à long terme, ils feront fuir leur population* », assure-t-elle. ■

Objet de la discorde, ces quatre éoliennes, dont les nuisances sonores et visuelles ont conduit un couple d'habitants du Maine-et-Loire à porter plainte au tribunal contre le promoteur allemand.

JEAN-MICHEL DELAGE/
HANS LUCAS VIA AFP

